

Établissement : _____

Date du rendez-vous : _____

Personne rencontrée : _____

Document à présenter à la direction de l'établissement.

LA GRILLE

Les questions à poser à la direction.

OBLIGATOIRE 1 critère

Vérifications judiciaires pour tous les intervenants

Les vérifications judiciaires ont-elles été effectuées pour tous les intervenants, y compris remplaçants ?

- Casier judiciaire B2 (obligatoire dans le public ; casier B3 sur demande volontaire dans le privé et l'associatif)
- FIJASV (Fichier des Infractions Sexuelles et Violentes)

Oui Non

Notes :

RECOMMANDÉ 10 critères

Référent VHSS désigné et connu des familles

Un référent VHSS (violences, harcèlements sexistes et sexuels) est-il désigné dans la structure et connu des familles ? C'est une condition obligatoire pour les structures recevant des aides publiques du ministère de la Culture (plan 2025-2027) et une bonne pratique recommandée pour toutes les autres.

Oui Non

Notes :

Formation aux violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS)

L'équipe ou l'enseignant ont-ils suivi une formation aux violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) ? Obligatoire pour les structures recevant des aides publiques (CNC, CNM), recommandée pour toutes les autres. Demandez si une formation a été suivie, par qui et quand.

Oui Non

Notes :

Protocole de signalement écrit communiqué

Un protocole de signalement écrit a-t-il été communiqué aux parents ? Demandez ce que fait la structure en cas de signalement (et dans quel délai) et comment elle s'assure qu'aucun adulte signalé ne peut être simplement muté dans une autre structure.

Oui Non

Notes :

Pas de communication privée adultes/enfants

La structure s'assure-t-elle qu'aucun adulte encadrant ne communique en privé avec un enfant (SMS, réseaux sociaux, messageries) ? Toute communication doit transiter par un canal collectif, visible des parents.

Oui Non

Notes :

Personnel formé aux signaux d'alerte

Tout le personnel a-t-il été formé à reconnaître les signaux d'alerte de maltraitance (comportements inhabituels de l'enfant, attitudes préoccupantes d'un adulte) ?

Oui Non

Notes :

Portes ouvertes aux parents (≥1 fois/trimestre)

Des portes ouvertes aux parents sont-elles organisées au moins une fois par trimestre (l'opacité totale n'est jamais justifiée) ?

Oui Non

Notes :

Liste des adultes encadrants partagée

Une liste des adultes encadrants (prénom, poste, ancienneté) est-elle partagée avec les parents ? Serait-il envisageable d'aller plus loin avec un trombinoscope, afin qu'aucun visage ne soit inconnu ?

Oui Non

Notes :

Réunion sécurité enfants

L'établissement organise-t-il, ou peut-il organiser, des temps d'échange dédiés à la sécurité des enfants, durant lesquels il présente ses mesures (prévention, règles du quotidien, procédures en cas de doute ou de signalement) et permet aux parents de poser leurs questions librement ?

Oui Non

Notes :

Cours individuels : porte ouverte ou paroi vitrée

COURS INDIVIDUELS

La porte reste-t-elle ouverte ou y a-t-il une paroi vitrée (mesure la plus efficace contre les abus) ? La règle « jamais seul(e) avec un enfant dans un espace fermé sans visibilité » est-elle appliquée partout ?

Oui Non

Notes :

Cours individuels : extrait de casier B3 fourni

COURS INDIVIDUELS

L'enseignant peut-il fournir un extrait de casier B3 (le seul qu'une personne peut demander pour elle-même) ? Vérifiez que le cours se déroule dans un espace visible, où d'autres adultes sont présents et où un parent peut passer à l'improviste ou attendre à côté.

Oui Non

Notes :

À ENVISAGER

1 critère

Caméras dans les angles morts (piste à explorer)

Serait-il envisageable d'installer une ou plusieurs caméras dans les angles morts ? Cela peut être utile dans certains espaces, mais soulève des questions de budget et de réglementation (RGPD, droit à l'image). C'est une piste à envisager en fonction des moyens et du cadre réglementaire de la structure.

Oui Non

Notes :
